



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU LUNDI 27 AVRIL 2026**  
**À 18 h 00**

Délibération 2026 / 43  
(16<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
municipaux en  
exercice : **27**  
Présents : **20**  
Votants : **26**

Date de l'envoi et de la  
publication de la  
convocation :  
**21 avril 2026**

Date de publication :  
**6 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU.

**Absents représentés** : Jean-Michel FRADET (donne pouvoir à Christian LE GALLIC), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Annie LASFARGUES), Anamaria BRAILA (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Maria de Fatima RUAUD), Christophe VIERSOU (donne pouvoir à Christian DELEUZE).

**Absent excusé** : Vincent ROUQUIÉ.

**Secrétaire de Séance** : Christian LE GALLIC.

**Objet : Compte financier unique – Budget annexe eau et assainissement – Exercice 2025**

Monsieur CUNY rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, notamment il supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion, désormais un seul document est produit au lieu de deux partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-14 ;

Vu les dispositions relatives au compte financier unique, se substituant au compte administratif et au compte de gestion ;

Vu le compte financier unique 2025 présenté ;

Considérant que le compte financier unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;

Considérant que, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président ;

Considérant que Madame le Maire doit se retirer au moment du vote ;

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, Budget Eau et Assainissement de la Commune, le Conseil municipal, après avoir en délibéré, **à l'unanimité**,

- élit monsieur CUNY comme Président pour cette délibération ;
- approuve le compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

## AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026\_43-DE  
 Reçu le 05/05/2026  
 Publié le 05/05/2026

Libellé	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés :	-	376 806,64	-	1 356 578,31
Réalizations de l'exercice :	305 159,75	347 466,28	469 616,35	368 444,07
Totaux :	305 159,75	724 272,92	469 616,35	1 725 022,38
Résultat de clôture par section :	-	419 113,17	-	1 255 406,03

Capacité de financement d'investissement	1 255 406,03 €
Restes à réaliser en dépenses	259 223,28 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Capacité de financement avec RAR	996 182,75 €
Rappel excédent de fonctionnement	419 113,17 €
Résultat de clôture <b>*avec</b> RAR	<b>1 415 295,92 €</b>
Résultat de clôture <b>*sans</b> RAR	<b>1 674 519,20 €</b>

– reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

<b>RESTES À RÉALISER 2025 – DÉPENSES</b>		
Opérations	LIBELLÉ DE L'OPÉRATION	Montant
ONA C/2031	Élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux	2 991,60 €
ONA C/21531	Création local suppression pour le réservoir de Soulié AEP – renouvellement réseau AEP rue Coste Caude	92 113,79 €
9026 C/2315	M partielle renforcement réseau eau potable gros porteur d'eau Ginestie	23 000,00 €
9027 C/2315	Mo renouvellement réseau eau potable rue des artisans séparatif – bassin infiltration eaux pluviales	88 665,26 €
9028 C/2315	Reprise des eaux industrielles restauration STEP – renouvellement bac égouttage stockage des sables	52 452,63 €
<b>TOTAL :</b>		<b>259 223, 28 €</b>

– arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Madame Martine MICHAUX se retire avant le vote.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian LE GALLIC



La Maire,

Martine MICHAUX


